

## **DELIBERATION DD2024\_094**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 21 juin 2024

**LE 27 juin 2024**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	43
Votants	63
Pouvoirs	20

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **ALSH DE ST LAURENT SUR MANOIRE - CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS**

#### **PRESENTS :**

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. PASSERIEUX, Mme SALINIER, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, M. LACOUR-COULON

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Mme DRUILLOLE, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. PROTANO, M. REYNET, M. TALLET, Mme FAURE, M. DUCENE, M. SERRE, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, M. BOURGEOIS, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, M. VADILLO, Mme MOULHARAT, M. PERIER

#### **POUVOIR(S) :**

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU  
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS  
M. LECOMTE donne pouvoir à Mme KERGOAT  
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU  
M. MOTARD donne pouvoir à M. DOBBELS  
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. PERPEROT  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. MARTY  
M. CADET donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. DELCROS donne pouvoir à M. MARSAC  
Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS  
M. GASCHARD donne pouvoir à M. MOISSAT  
Mme DUPUY donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. LAVITOLA  
M. PALEM donne pouvoir à M. AMELIN  
Mme REYS donne pouvoir à Mme FRANCESINI  
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. BARROUX  
Mme MONTEIL-MAYAUD donne pouvoir à M. JAUBERTIE

## ALSH DE ST LAURENT SUR MANOIRE - CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS

Vu le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** la commune de Boulazac-Isle-Manoire réalise des travaux de construction du groupe scolaire à proximité de l'ALSH de Saint-Laurent-sur-Manoire.

**Que** la ville de Boulazac-Isle-Manoire et la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux souhaitent mutualiser les espaces « cours d'école/préau-halle sportive » de ce nouveau site.

**Que** dans le cadre de ces travaux, il est convenu que les travaux seront réalisés par la Ville de Boulazac Isle Manoire, Maître d'ouvrage.

**Que** la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux participera au financement de ces travaux en apportant un fonds de concours à la Ville de Boulazac Isle Manoire.

**Qu'à** cet effet, une convention sera signée, entre les parties, afin de fixer les conditions et modalités du fonds de concours versé par la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux à la Commune de Boulazac Isle Manoire.

**Considérant que** le montant total des travaux « espaces cours d'école/préau-halle sportive » du groupe scolaire de Saint Laurent sur Manoire est de **565 974,05 € HT** et se décompose comme suit :

Lots	Désignation lots	Coût en € HT Cour d'école	Coût en € HT Préau/ halle sportive	Coût total en € HT	Répartition Commune de Boulazac Isle Manoire en € HT (50%)	Répartition Communauté d'agglomération « Le Grand Périgueux » en € HT (50%)
2	TERRASSEMENT VRD	134 709,77	21 504,82	156 214,59	78 107,29	78 107,29
3	ESPACE VERT CLOTURE MOBILIER EXT-ARROSAGE-JEUX	121 278,34	5 608,76	126 887,09	63 443,55	63 443,55
4	GROS ŒUVRE	3 284,87	82 205,96	85 490,83	42 745,42	42 745,42
5	CHARPENTE BOIS-METALLIQUE-SERRURERIE	-	103 339,26	103 339,26	51 669,63	51 669,63
6	ETANCHEITE	-	1 943,53	1 943,54	971,77	971,77
7	COUVERTURE TUILES- BARDAGE TERRE CUITE-PHOTOVOLTAIQUE	-	27 061,54	27 061,54	13 530,77	13 530,77
8	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM- PORTE METALLIQUE	-	6 036,00	6 036,00	3 018,00	3 018,00
9	MENUISERIES INTERIEURES ET BARDAGE BOIS	-	12 430,04	12 430,04	6 215,02	6 215,02
10	PLATRIERIE FAUX-PLAFONDS	-	7 168,26	7 168,26	3 584,13	3 584,13
11	PEINTURE	-	1 514,66	1 514,67	757,33	757,33
12	REVETEMENT SOLS SOUPLES CARRELAGE FAIENCES	-	4 552,98	4 552,98	2 276,49	2 276,49
14	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	-	10 925,34	10 925,34	5 462,67	5 462,67
15	ELECTRICITE	5 202,64	8 994,11	14 196,75	7 098,37	7 098,37
	RACCORDEMENT FIBRE A L'ALSH	-	-	8 213,17	4 106,59	4 106,59
<b>TOTAL</b>	<b>: en € HT</b>	<b>264 475,62</b>	<b>293 285,25</b>	<b>565 974,06</b>	<b>282 987,03</b>	<b>282 987,03</b>

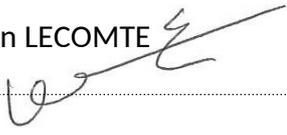
**Qu'il** est convenu que le fonds de concours apporté par la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux sera de 282 987,03 € HT, ce qui représente 50% du coût total des travaux et des équipements.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide la participation financière du Grand Périgueux pour les travaux mentionnés ci-dessus ;

- Valide la mutualisation des espaces entre le futur groupe scolaire et l'ALSH de Saint-Laurent-sur-Manoire ;
- Autorise le Président a signer la convention de fonds de concours et tout document y afférents.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 12/07/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 12/07/2024	Périgueux, le 12/07/2024
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 